



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Céline RABUT	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Hana WALIDI-ALAOUI
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail) - Demande de garantie d'un emprunt de 880 000 € auprès de la Société Générale - Travaux de réhabilitation du Foyer de la Manutention**

L'association SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail) est une association régie par la loi de 1901, créée en 1903, et reconnue d'utilité publique depuis 1906. La SDAT intervient en proposant des solutions d'hébergement d'urgence et d'insertion, d'accueil, de soin et de mise au travail en Côte d'Or.

La SDAT va engager d'importants travaux de réhabilitation du foyer de la Manutention situé à Dijon, pour un montant d'investissements de 947 000 €, et comprenant notamment :

- le désamiantage de sols ;
- la rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire ;
- le réaménagement des espaces collectifs ,
- le changement du système de sécurité incendie et d'interphonie dans les chambres ;
- l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (changement d' huisseries, isolation, etc.).

Pour financer ces travaux, la SDAT a décidé de souscrire un emprunt d'un montant de 880 000 € auprès de la Société Générale, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 880 000 € (huit cent quatre-vingt mille euros) ;
- durée : 20 ans (soit 240 mois) ;
- taux d'intérêt : Taux fixe de 3,22 % l'an ;
- périodicité des échéances : mensuelle ;
- type d'amortissement du capital : progressif, avec échéances constantes ;
- frais de dossier : 750 €.

Dans ce cadre, la SDAT sollicite la garantie de Dijon métropole, à hauteur de 100 % des fonds empruntés, soit un montant de 880 000 € (huit cent quatre-vingt mille euros).

- Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 (dite loi Galland) et son décret d'application n°88-366 du 18 avril 1988, codifiés aux articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu la demande formulée par la SDAT, tendant à obtenir la garantie de Dijon métropole à hauteur de 100 %, pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 880 000 € ;
- Vu l'avis de la Commission ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** sa garantie à l'association SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail) pour le remboursement de l'emprunt, destiné à financer les travaux de réhabilitation du Foyer de la Manutention à Dijon, souscrit auprès de l'établissement bancaire Société Générale, selon les caractéristiques établies ci-après :

- montant : 880 000 € (huit cent quatre-vingt mille euros) ;
- durée : 20 ans (soit 240 mois) ;
- taux d'intérêt : Taux fixe de 3,22 % l'an ;
- périodicité des échéances : mensuelle ;
- type d'amortissement du capital : progressif, avec échéances constantes ;
- frais de dossier : 750 € ;

La garantie accordée par Dijon métropole porte sur 100 % des sommes empruntées, soit un montant total garanti de 880 000 € (huit cent quatre-vingt mille euros).

- **de dire** que, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Dijon métropole s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Société Générale par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que le Conseil métropolitain s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les échéances de remboursement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à intervenir au nom de Dijon métropole dans le cadre de l'emprunt réalisé au profit de la SDAT, et pour tout acte à prendre en vue de l'exécution de cette décision ;
- **d'approuver** le projet de convention, annexé au présent rapport, à conclure avec la SDAT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 20 PROCURATION(S)	